

Note technique :

La "largeur de bande" est définie comme la bande de fréquences dans laquelle la déflexion sur le tube à rayons cathodiques n'est pas inférieure à 70,7 % de la déflexion au point maximal mesuré par l'application d'une tension d'entrée constante à l'amplificateur de l'oscilloscope.

2. Tubes photomultiplicateurs dont la surface de la photocathode est supérieure à 20 cm² et dont le temps de montée de l'impulsion d'anode est inférieur à 1 ns.
3. Générateurs d'impulsions haute vitesse dont la tension de sortie est supérieure à 6 V dans une charge résistive de 55 ohms et dont la durée de transition des impulsions est inférieure à 500 ps (il s'agit de l'intervalle entre les points d'amplitude de 10 % et de 90 % de la tension).

4508. Autres

1. Systèmes générateurs de neutrons, y compris les tubes, destinés à l'exploitation dans un système à vide externe et utilisant l'accélération électrostatique pour déclencher la réaction nucléaire tritium-deutérium.
2. Matériel utilisé pour la manipulation et le traitement des matériaux nucléaires et dans les centrales nucléaires et comportant les caractéristiques suivantes:
 - a. Télémanipulateur assurant la traduction mécanique des gestes d'un opérateur humain à un bras d'exploitation et à un accessoire terminal, par des moyens électriques, hydrauliques ou mécaniques, de manière à réaliser à distance des tâches en séparation radiochimique et dans les "cellules chaudes". Les manipulateurs doivent pouvoir pénétrer dans des cloisons de cellule faisant 0,6 m d'épaisseur ou plus (2 pi ou plus) ou alors, passer par-dessus le sommet d'une cloison de cellule faisant 0,6 m d'épaisseur ou plus (2 pi ou plus).
 - b. Fenêtres de blindage anti-radiation haute densité (verre au plomb ou autre substance) de plus de 0,3 m (1 pi) de côté et dont la densité est de 3 g/cm³ ou plus et l'épaisseur est de 100 mm ou plus, et les cadres de conception spéciale associés;
 - c. Caméras de télévision de conception spéciale protégées contre les radiations ou dont les caractéristiques nominales indiquent qu'elles peuvent résister à plus de 5 x 10⁴ grays (Si) (5 x 10⁶ rad (Si)) sans dégradation opérationnelle et les lentilles de conception spéciale utilisées dans ces systèmes.
3. Tritium. Voir aussi 4012.

Tritium, composés de tritium et mélanges contenant du tritium dans lesquels le rapport tritium sur hydrogène dépasse 1 partie par 1000, sauf pour un produit ou dispositif qui ne contient pas plus de 40 Ci de tritium, sous quelque forme chimique ou physique que ce soit.
4. Installations ou usines pour la production, la récupération, l'extraction, la concentration ou la manipulation du tritium, et le matériel du type suivant (voir aussi 4205):
 - a. Unités de refroidissement à l'hydrogène ou à l'hélium pouvant refroidir le système jusqu'à -250 °C (23 K) ou moins, avec une capacité d'évacuation de la chaleur supérieure à 150 watts ou
 - b. Systèmes d'entreposage et de purification des isotopes de l'hydrogène utilisant des hydrures métalliques à titre de milieu d'entreposage ou de purification.
5. Catalyseurs platinisés de conception ou de préparation spéciale pour favoriser la réaction d'échange d'isotopes d'hydrogène entre l'hydrogène et l'eau en vue de la récupération du tritium de l'eau lourde ou pour la production de l'eau lourde.
6. Hélium sous toute forme isotopiquement enrichie de l'isotope hélium-3, qu'il soit ou non mélangé à d'autres matériaux ou fasse partie d'un autre équipement ou dispositif, sauf les produits et dispositifs contenant moins d'un gramme d'hélium-3.
7. Radionucléides émetteurs alpha et le matériel contenant des radionucléides comportant les caractéristiques suivantes:

Tous les radionucléides émetteurs alpha dont la demi-vie alpha est d'au moins 10 jours mais de moins de 200 ans, y compris les composés et mélanges contenant ces radionucléides et dont l'activité alpha totale est de 1 curie par kilogramme (37 GBq/kg) ou plus, sauf pour les dispositifs dont l'activité alpha équivaut à moins de 100 millicuries (3,7 GBq) par dispositif.